

**20140091**

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

Séance publique du 30 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-six juin à 19h00, les membres du conseil municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 26 septembre 2014 conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : M. Paul Baudry, Maire, Mmes et MM. Gallot, Davril, Yaouanc, Lahorgue, Bonzon, Delettre, Etchegaray, Bigé, Gay, Klisz, Bigoteau, Etcheverry, Recart, David, Sorhais, Vigier et Gony.

Absente excusée : Mme Dallet (procuration à Mme Gallot)

Secrétaire de séance : M. Francis Davril

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 18

N° 17 : Objet : Modification des prix de trois terrains du lotissement communal « Ur Geldi »

Le Maire expose que les prix des lots du lotissement Ur Geldi ont été fixés par délibérations du 16 août 2010 et 22 octobre 2012.

Les prix des lots 5, 6 et 29, d'une superficie de 906, 933 et 1258 m² ont été fixés respectivement à 235.560 €, 242.580 € et 260.000 €.

Compte tenu de leur configuration, ces lots n'ont pas trouvé d'acquéreurs et le Maire propose donc de revoir leur prix à la baisse ; après avoir pris conseil de professionnels du secteur, il suggère de les vendre aux prix suivants :

- Lot 5 : 181.200 € TTC
- Lot 6 : 186.600 € TTC
- Lot 29 : 199.000 € TTC

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE que les prix des lots 5, 6 et 29 seront ceux indiqués ci-dessus, nets vendeur.

Affecté le 21/10/2014

Vote : 18
Pour : 19 (dont une procuration)
Adopté à l'unanimité

00
00
00

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
P. Baudry



A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a horizontal line that ends in a sharp point.

